

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL  
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

**COPIE DE RÉSOLUTION**

NUMÉRO 7522 SÉANCE DU 27 mai 2024

**Sont présents:**

<b>Rémy Vincent</b>	<b>Grand Chef</b>
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial (absent)
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire

**ENTENTE DE SERVITUDES TEMPORAIRES  
COLLECTRICE DE LA FAUNE**

**Attendu que** la Ville de Québec (**Ville**) et le Conseil de la Nation huronne-wendat (**CNHW**) ont signé une entente le 9 avril 2024 (**Entente**), laquelle fixe le cadre général de l'accord à intervenir entre la Ville et le CNHW relativement à des travaux d'infrastructures et d'équipements municipaux à être réalisés par la Nation huronne-wendat dans le cadre de la réalisation d'un projet de développement appelé « Développement Ononta'- Collectrice de la Faune » (**Projet de développement**) en partie sur des terrains appartenant à la Ville (emprise de la rue de la Faune), à la Société de développement Wendat Inc. (2676, rue de la Faune), à Annabelle Thériault et Stéphane Yao (2711-2713, rue de la Faune), à Rock Verret (2699, rue de la Faune) et au Gouvernement du Canada (Wendake);

**Attendu que** le CNHW a demandé à la Ville l'autorisation de procéder à des travaux de raccordement d'une nouvelle rue collectrice à la rue de la Faune, incluant notamment le raccordement des réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial, en vue de permettre le Projet de développement;

Page 1 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 28 mai 2024 **Résolution adoptée à  
l'unanimité**



SECRÉTAIRE  
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL  
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

**COPIE DE RÉSOLUTION**

NUMÉRO 7522 SÉANCE DU 27 mai 2024

**ENTENTE DE SERVITUDES TEMPORAIRES  
COLLECTRICE DE LA FAUNE**

**Attendu que** le CNHW est disposé à réaliser, dans le cadre de son Projet de développement, la construction d'infrastructures et d'équipements municipaux et à les céder ultérieurement gratuitement à la Ville;

**Attendu que** préalablement aux servitudes réelles et perpétuelles d'utilité publique à intervenir entre la Ville, Annabelle Thériault, Stéphane Yao (2711-2713, rue de la Faune) et Rock Verret (2699, rue de la Faune) pour l'installation et le maintien de poteaux de feu de circulation, des servitudes temporaires sont requises entre toutes le CNHW et les propriétaires des lots 1 116 753, 1 116 754, 1 116 755 et 1 116 756, permettant les travaux d'aménagement des dits poteaux de feux de circulation.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Daniel Sioui, **appuyé** par le Chef familial Stéphane B. Picard, et **résolu** :

- **De convenir** avec les propriétaires des lots 1 116 753, 1 116 754, 1 116 755 et 1 116 756 au bénéfice du Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW), stipulant pour lui-même, ses représentants et ayants-droits, d'une servitude réelle et temporaire d'utilité publique comprenant notamment les droits de construire, placer, remplacer, inspecter, ajouter, exploiter, maintenir, entretenir et réparer, un poteau de feu de circulation et ses accessoires, y compris les conduits, câbles, supports, bornes, piédestaux, coffrets d'appareillage, et tous autres équipements et accessoires nécessaires ou utiles au bon fonctionnement du système de signaux lumineux (**Installations**), le tout pendant la durée des travaux, sous réserve des conditions et obligations énoncées au projet d'acte de servitudes temporaires préparé par Me Chantal Tremblay, notaire et présenté au CNHW;

Page 2 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 28 mai 2024 **Résolution adoptée à  
l'unanimité**



SECRÉTAIRE  
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL  
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

**COPIE DE RÉSOLUTION**

NUMÉRO 7522 SÉANCE DU 27 mai 2024

**ENTENTE DE SERVITUDES TEMPORAIRES  
COLLECTRICE DE LA FAUNE**

- **D'autoriser** le directeur des Services techniques et Infrastructures, à signer l'acte de servitudes temporaires et permanentes visant les lots 1 116 753, 1 116 754, 1 116 755 et 1 116 756 au bénéfice du CNHW, pour et au nom du CNHW;
- **D'autoriser** le directeur des Services techniques et Infrastructures à signer, exécuter et livrer, pour et au nom du CNHW, tous les actes, documents et écrits, à poser tous les gestes et à faire toutes les choses qu'il peut, à sa discrétion, juger nécessaires ou utiles aux fins de donner plein effet à la présente résolution.

*[Fin de la résolution]*

Page 3 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 28 mai 2024 Résolution adoptée à  
l'unanimité



\_\_\_\_\_  
SÉCRÉTAIRE  
TINA DURAND